

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 748)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 49

présenté par
M. Labaronne

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 24, après la seconde occurrence du mot :

« application »,

insérer les mots :

« dudit règlement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.